



ARRONDISSEMENT  
DE BORDEAUX.

CANTON

d

NOTA. MM. les Maires sont invités à apporter dans la confection des tables un soin tout particulier. Le manque absolu de quelques-unes, et l'irrégularité de quelques autres, ont provoqué plusieurs fois des observations de la part de M. le Procureur de la République. L'intérêt public réclame que cet état de choses cesse. Les irrégularités les plus ordinaires sont le manque de pré-noms, de noms ou de dates. La table doit contenir d'abord le nom de famille par ordre alphabétique, puis le prénom, et ensuite la date. MM. les Maires voudront bien se conformer scrupuleusement à cette instruction.

AN 1853.

## ACTES DE L'ETAT CIVIL.

*Commune de St André de Cubzac.*

Arrondissement du Tribunal de 1.<sup>re</sup> instance  
de BORDEAUX.

### Registre des Décès.

Nous Juge, commissaire nommé par M. le Président du Tribunal de première instance séant à Bordeaux, avons, en exécution des dispositions du Code civil, coté et paraphé le présent registre, contenant *Vingt quatre feuillets* feuillets, pour servir à enregistrer et constater les Décès dans la commune d *St André de Cubzac.* pendant l'an 1853.

A Bordeaux, le 31 Décembre 1852.

*L. Barreux*

MODÈLE D'ACTE DE DÉCÈS.

1853.

Du mil huit cent cinquante-trois, à heures du

ACTE DE DÉCÈS de..... décédé le..... à.....  
 heure du..... profession de..... âgé de.....  
 ans, né à..... département d..... demeurant  
 à..... (Il faut énoncer si la personne décédée est mariée,  
 veuve ou célibataire, et si elle est mariée, les nom et prénoms du  
 survivant, et s'il est possible de les savoir, les noms, prénoms, pro-  
 fession, âge et domicile de ses père et mère, et le lieu de sa nais-  
 sance), fil de..... et de.....

Sur la déclaration à moi faite par le sieur..... (On mettra  
 les noms, prénoms, profession, âge et domicile des témoins, et s'ils  
 sont parens, voisins, ou amis), demeurant à..... âgé  
 de..... profession de..... qui a dit être.....  
 d défunt, et par le sieur..... demeurant à.....  
 âgé de..... profession de..... qui a dit  
 être..... d défunt. Et ont signé après lecture. (Si les  
 déclarans ne savent pas signer, il en sera fait mention. — Si le décès  
 a été constaté, à la suite d'un accident, par un officier de police, il  
 en sera fait mention, et le procès-verbal sera relaté, sauf les ex-  
 ceptions portées par l'art. 85 du code civil).

Le 18 janvier 1853  
 N° 1



Debort christophe  
 72 ans

Du dix huit janvier mil huit cent cinquante-trois à sept heures du matin  
 Acte de décès de Christophe Debort, fils de  
 à dix heures du soir à la culture profession de  
 cultivateur, âgé de soixante et deux ans, né à  
 Saint Laurent d'Arcey, département de la Haute  
 Saône, demeurant dans cette commune, le sieur de Maillan  
 Baillon fils légitime de Jean Debort et de Catherine  
 Sargéteau, décédés de leur vivant cultivateurs.

Sur la déclaration à moi faite par Gabriel  
 Sargéteau, carrier, âgé de vingt huit ans, qui a dit  
 être neveu par alliance du défunt et par le sieur  
 Michel Desrecheau demeurant dans cette commune  
 profession de cultivateur qui a dit être soigné du  
 défunt, et a signé le sieur Sargéteau, après lecture  
 non le sieur Desrecheau qui a déclaré ne savoir  
 le faire, mais qui a fait sacrois.

Constaté suivant la loi par moi Antoine  
 Dalzac maire de Saint André de Liezy, faisant  
 les fonctions d'officier public de l'état civil  
 + demeurant dans cette commune

Sargéteau +

Dalzac

Le 19 janvier 1853  
 N° 2

Mallard, marguerite  
 37 ans

Du dix neuf janvier mil huit cent cinquante-trois à sept heures du matin

Acte de décès de Marguerite Mallard, décédée  
 ce jour à deux heures et demie du matin épouse de  
 Journalier, âgé de cinquante sept ans, père et domicilié  
 dans cette commune épouse de Bernard Jouis, maron  
 fille légitime de Pierre Mallard et de Philippine Bre, décédés.

Sur la déclaration à moi faite par Jean Louis  
 Sallieur de pierres, âgé de vingt quatre ans, qui a dit  
 être neveu par alliance de la défunte et par Denis  
 Juret aussi tailleur de pierres, âgé de trente trois ans  
 qui a dit être cousin de la défunte et ont signé après  
 lecture.

Constaté suivant la loi par moi Antoine Dalzac  
 maire de Saint André de Liezy, faisant les fonctions  
 d'officier public de l'état civil.

Faut Denis Joret par

Dalzac

du 9 février 1892  
N° 3  
Chauvin, Jean  
10 ans 1/2

Du neuf février mil huit cent quatre-vingt-neuf  
à huit heures du matin  
Acte de décès de Germain Chauvin  
né à quatre heures du soir à Pagny, agé de  
et demi ans à Bourg, arrondissement de  
Givonne, fils légitime de Pierre Chauvin  
et de Jeanne Vallé demeurant dans  
Sur la déclaration à moi faite par  
Morin, charcutier agé de trente-sept ans, par  
Gontier, laboureur agé de quarante-huit ans, par  
de cette commune et amis des parents desquels  
lesquels ont signé après lecture  
Constataé suivant la loi par moi Elusieur  
Dalyac, maire de saint André de Lubzac, faisant  
les fonctions d'officier public de l'état civil.

Morin  
Gontier  
Dalyac

du 12 février 1893  
N° 4  
Bodet, Jean  
24 ans

Du douze février mil huit cent quatre-vingt-trois  
à onze heures du matin transcription de l'acte de  
de Jean Bodet, né à l'hôpital maritime de Toulon  
à dix heures du matin  
Acte de décès de Jean Bodet décédé hier à l'hôpital  
maritime à huit heures du soir, âgé de vingt-trois  
ans, agé de vingt-quatre ans, né à saint André de  
Lubzac, département de la Gironde, et domicilié, célibataire  
à Jean Bodet et de Catherine Sabatut  
Sur la déclaration à moi faite par Nicolas Chabaud  
agé de quarante-cinq ans, profession de garde de maree  
domicilié à Toulon, qui a été en l'état de décès  
débute par François Peyron agé de quarante-cinq  
ans, profession de marin domicilié à Toulon, lequel  
l'acte instruit et décès du défunt  
et ont les déclarans, signé.  
Constataé suivant la loi par moi Elusieur  
officier de l'état civil, D'hommeur, maire de la ville de  
Toulon, remplissant les fonctions d'officier public de  
lecture du présent acte a été donnée aux déclarans  
après m'être assuré de décès. Signé au registre  
Chabaud, le 12/2/93, N. Peyron.



conforme — Toulon le 20 juin 1892  
le maire de la ville de Toulon, agé de  
collaborant, signé Aug. Dubouche, sous préfet  
de l'arrondissement de Toulon (var), centenaire, y a été  
apposée au vu de la dernière est celle de M. Morellet  
de Toulon, agé de 70 ans, et qui fut docteur  
de la Faculté de Médecine de Toulon le 16 juillet 1892. Les  
signés C. de Liza — un par nous, préfet du var, pour  
la validation de la signature de M. de Liza sous le  
de l'arrondissement de Toulon — Draguignan le  
20 juillet 1892 — par délégation — l'attaché de  
préfecture de général — si qu'il n'y a  
Certifié conforme par moi Elusieur  
Dalyac, maire de saint André de Lubzac, faisant  
les fonctions d'officier public de l'état civil.

Dalyac

du 18 février 1893  
N° 5  
Habens, Marguerite  
7 jours

Du dix-huit février mil huit cent quatre-vingt-trois  
à huit heures du matin  
Acte de décès de Marguerite Habens  
née à huit heures du soir à la paroisse de  
légitime de Jean Habens charcutier et de Jeanne  
Grospeletin née dans cette commune qui habitent  
des père et mère  
Sur la déclaration à moi faite par Jean  
Pompelin ouvrier âgé de cinquante-trois ans,  
vicaire de l'impôt et habitant de cette commune  
et Jacques Valinat tisserand agé de cinquante  
trois ans habitant de cette commune et ont après  
lecture déclaré ne savoir signer nous ont fait  
leur croix ordinaire  
Constataé suivant la loi par moi Elusieur  
Dalyac, maire de saint André de Lubzac,  
faisant les fonctions d'officier public de l'état  
civil.

+ +

Dalyac

du 21 février 1853  
N° 6  
Lansade, Elisabeth  
81 ans

Du vingt un février mil huit cent cinquante trois à deux heures du soir  
Acte de décès d'Elisabeth Lansade, âgée de quatre-vingt un ans, épouse de Jean Bonsthen, tonnelier, profession et domicile dans cette commune, fille légitime de Guillaume Lansade et de Thérèse Bédier.  
Sur la déclaration à moi faite par Bernard Bonsthen, tonnelier, âgé de trente six ans et demi, résident de la commune, lequel est le seul parent de la défunte, et par moi, maire de la commune, en vertu de la loi du 20 mars 1808, et de l'arrêté du préfet de la Seine, en date du 22 février 1853, portant que les fonctions d'officier public de l'état civil

Gaudier, Grezy, Dubac

du 22 février 1853  
N° 7  
Lafour, Pierre  
79 ans

Du vingt deux février mil huit cent cinquante trois à deux heures du soir  
Acte de décès de Pierre Lafour, décédé à deux heures du soir au domicile de son épouse, âgée de soixante deux ans, épouse de Jean Lafour, profession de sabotier, et domicile dans cette commune, fils légitime de Jean Lafour et de Jeanne Ramat, née de  
Sur la déclaration à moi faite par Jean Bernardeau, tonnelier, âgé de cinquante trois ans, résident de la commune, et par moi, maire de la commune, en vertu de la loi du 20 mars 1808, et de l'arrêté du préfet de la Seine, en date du 22 février 1853, portant que les fonctions d'officier public de l'état civil

Bernardeau, Lafour, Dubac

du 24 février 1853  
N° 8



Blissier, Marguerite  
81 ans

Du vingt quatre février mil huit cent cinquante trois à deux heures du soir  
Acte de décès de Marguerite Blissier, âgée de quatre-vingt un ans, épouse de Jean Blissier, tonnelier, profession et domicile dans cette commune, fille légitime de Jean Blissier et de Marie Lécuyer.  
Sur la déclaration à moi faite par Jean Poyron, charpentier, âgé de trente six ans, et par moi, maire de la commune, en vertu de la loi du 20 mars 1808, et de l'arrêté du préfet de la Seine, en date du 22 février 1853, portant que les fonctions d'officier public de l'état civil

+ X

Dubac

du 26 février 1853  
N° 9  
Léat, Charles  
77 ans

Du vingt six février mil huit cent cinquante trois à sept heures du matin  
Acte de décès de Charles Léat, décédé à deux heures du soir au domicile de son épouse, âgée de soixante sept ans, épouse de Jean Léat, profession de cultivateur, habitant de cette commune, fils légitime de Jean Léat et de Marie Lécuyer.  
Sur la déclaration à moi faite par Jean Poyron, charpentier, âgé de quarante quatre ans, et par moi, maire de la commune, en vertu de la loi du 20 mars 1808, et de l'arrêté du préfet de la Seine, en date du 22 février 1853, portant que les fonctions d'officier public de l'état civil

Poyron + Dubac




Le 25 Mars 1853  
N° 14  
Jean Bernand  
71 ans

Le vingt cinq Mars mil huit cent cinquante trois, à dix heures du soir, au Grand me d'armes de la commune et y demeurant, âge de quatre vingt ans, veuf de Jeanne Sacristan, décédée, fils de Jean Bernand tonnelier et de Françoise Bernand son et l'autre veuf.

Sur la déclaration moi faite par Françoise Bernand, épouse de Jean Bernand, âgé de cinquante un ans, qui est le père de la défunte et Jean Bernand, âgé de trente deux ans, qui est le fils de la défunte, et l'autre habitant de cette commune et ont signé après lecture.

Constatacié par moi par moi Antoine Dalbac, maire de S. André de Cubzac, faisant les fonctions d'officier public de l'état civil.

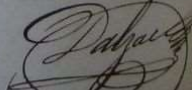
Albert Anquet 

Le 26 Mars 1853  
N° 15  
Anne Juret  
74 ans

Le vingt six Mars mil huit cent cinquante trois, à cinq heures du soir, Acte de décès de Anne Juret, décédée ce jour à son domicile au village de la Courbe, née à Cubzac de département de la Gironne, âgée de soixante quatre ans, veuf de Pierre Juret, décédé, fille légitime de Antoine Juret bourgeois de son village et de Catherine Meunier son et l'autre veuf.

Sur la déclaration moi faite par Jean Juret, tuteur de l'enfant, âgé de cinquante quatre ans, qui est le père de la défunte et par Jean Juret, âgé de cinquante sept ans, qui est le frère de la défunte, et l'autre habitant de cette commune et ont signé après lecture, en l'exception au premier que l'enfant de la défunte, mais qui a fait la déclaration.

Constatacié par moi par moi Antoine Dalbac, maire de S. André de Cubzac, faisant les fonctions d'officier public de l'état civil.

X Gontier 

Le 27 Mars 1853


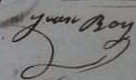


N° 16  
Françoise Estier  
84 ans

Le trois avril mil huit cent cinquante trois, à sept heures et demie du matin, Acte de décès de Françoise Estier, veuf de Jean de département de la Gironne, âgée de quatre vingt quatre ans, veuf de Jacques Estier, fille légitime de Pierre Estier et de Marie Comte, son et l'autre veuf.

Sur la déclaration moi faite par Jean Bernand, fils de la défunte et par le sieur Jean Bernand, âgé de trente trois ans, qui est le fils de la défunte et son et l'autre habitant de cette commune et ont signé après lecture.

Constatacié par moi par moi Antoine Dalbac, maire de S. André de Cubzac, faisant les fonctions d'officier public de l'état civil.

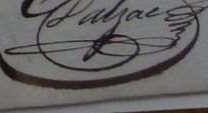
Jean Juret   
Jean Roy 

Le 20 Avril 1853  
N° 17  
Marguerite Gombau  
67 ans

Le vingt avril mil huit cent cinquante trois, à sept heures du matin, Acte de décès de Marguerite Gombau, veuf de Jean de département de la Gironne, née à cette commune et demeurant, âgée de soixant sept ans, épouse de Jean de département de la Gironne, fille légitime de Jean Gombau et de Marguerite de département de la Gironne, veuf.

Sur la déclaration moi faite par Guillaume Rigolle, cultivateur, âgé de quarante cinq ans et par Pierre Lafon, cultivateur, âgé de vingt neuf ans, habitants de cette commune qui ont été présents et ont signé après lecture.

Constatacié par moi par moi Antoine Dalbac, maire de S. André de Cubzac, faisant les fonctions d'officier public de l'état civil.

Rigolle Lafon 









Du 29 Août 1853  
N° 30  
Frois Chamone  
38 ans

Du vingt un Août mil huit cent cinquante  
trois, à trois heures du soir.  
Cote de Vices de Frois Chamone, décédé ce  
jour à sept heures du matin à l'âge de cinquante  
commune, propriétaire âgé de trente cinq ans  
né dans cette commune et y demeurant, célibataire  
sans profession âgé de quarante huit ans et de Marie  
Sur la déclaration a moi faite par Marie  
cultivateur, âgé de cinquante deux ans et par Marie  
un et l'autre habitants de cette commune  
voisins en disant et a signé le sieur Fonten  
après lecture de son libelle et de la loi sur le divorce  
Dalgac, maire de St André de Culzac, faisant les  
fonctions d'officier public de l'état civil

Fonten + Gornier Dalgac

Commune de Roussac  
le 14 Août 1853  
Du 7 - 7 1853  
9131  
Camille Giraud  
7 ans

Du sept septembre mil huit cent cinquante  
trois, à cinq heures et demie du soir  
Cote de Vices de Camille Giraud, décédé ce  
à deux heures du soir à Cabareux dans cette commune  
âgé de sept mois, née à Cabareux et y demeurant  
légitime de Joseph Giraud, cultivateur et de  
Margarite de Cabareux, cultivateur, habitants de cette commune  
Sur la déclaration a moi faite par Étienne  
Giraud, cultivateur âgé de trente six ans qui a dit  
être voisin de la défunte, demeurant dans cette commune  
et par Bertrand Angoteau, cultivateur, âgé de trente  
deux ans qui a dit être voisin de la défunte, demeurant  
dans cette commune et ont après lecture de la loi  
sur le divorce signé  
Constable suivant la loi par moi Antoine Dalgac  
mair de St André de Culzac, faisant les fonctions  
d'officier public de l'état civil

Dalgac

N° 31  
N° 32



Elisa Pommesfy  
13 ans

Du treize septembre mil huit cent cinquante  
trois, à huit heures et demie du matin  
Cote de Vices de Elisa Pommesfy, décédée  
du soir à St André de Culzac, âgée de seize ans  
commune et y demeurant, fille légitime de Pierre  
journalier, âgé de quarante huit ans et de Marie  
sans profession âgée de quarante quatre ans, habitants de cette  
commune  
Sur la déclaration a moi faite par Joseph  
jeune, tourneur, âgé de huit ans, habitant de cette commune  
qui a dit être oncle de la défunte et par Jean  
âge de quarante sept ans, habitant de cette commune qui a dit  
être cousin de la défunte et a signé après lecture de la loi sur le  
divorce non le sieur Cognat qui a dit être oncle de la défunte

Constable suivant la loi par moi Antoine  
Dalgac, maire de Saint André de Culzac, faisant  
les fonctions d'officier public de l'état civil

Morand Dalgac

N° 33  
N° 34  
Jean Morissonneau  
88 ans

Du trois octobre mil huit cent cinquante  
trois, à trois heures du soir  
Cote de Vices de Jean Morissonneau, décédé  
ce jour à huit heures et demie du matin à  
St André de Culzac, professeur de musique, âgé de  
cinquante huit ans, né à St André de Culzac  
et y demeurant, époux de Jeanne Michel, fille  
légitime de Pierre Morissonneau et de Marie  
Chapain, tous deux décédés  
Sur la déclaration a moi faite par Jean Morisson  
Cordier, âgé de cinquante quatre ans, habitant de cette  
commune qui a dit être cousin par alliance de la défunte et  
par Pierre Poulet, charbonnier, âgé de quarante deux ans  
habitant de cette commune qui a dit être voisin en  
disant et ont signé après lecture  
Constable suivant la loi par moi Antoine Dalgac  
mair de St André de Culzac, faisant les fonctions  
d'officier public de l'état civil

Morand Dalgac

Du 8 - 8<sup>bre</sup> 1853  
n° 34  
Jacques Fournier  
3 jours

Du cinq octobre mil huit cent cinquante  
à deux heures du soir  
Acte de décès de Jacques Fournier Cèbe diocèse  
hier à sept heures du soir à l'Ancre de Cubzac  
âgé de trois jours, né dans cette commune et  
y demeurant, fils légitime de Fournier Cèbe  
Nourmay âgé de trente six ans et de Marie  
Monfolet fille légitime de Chaires âgée de trente cinq  
ans, habitant de cette commune.  
Sur la déclaration à moi faite par Claude Monfolet  
tourneur âgé de vingt quatre ans, habitant de cette  
commune qui a dit être en ce lieu et par Jacques  
Morins charcutier âgé de trente sept ans, habitant  
de cette commune qui a dit être voisin ou à côté  
de la sépulture, et a signé après lecture par moi  
Antoine Dalzac  
maire de l'Ancre de Cubzac faisant les fonctions  
d'officier public de l'état civil.

et ont signé après  
lecture  
Monfolet  
Fournier  
Dalzac

M Monfolet Fournier Dalzac

Du 18 - 8<sup>bre</sup> 1853  
n° 35  
Jacques Jarry  
96 ans

Du quinze octobre mil huit cent cinquante  
trois à trois heures et demie du soir  
Acte de décès de Jacques Jarry décédé ce jour  
à trois heures du soir à l'Ancre de Cubzac  
âgé de quatre vingt sept ans, né dans cette  
commune et y demeurant, veuve de Jacqueline  
Millet, fille légitime de Jean Baptiste  
Jarry et de Jeanne Clouzeau, un et  
un autre de ses.  
Sur la déclaration à moi faite par Jean  
Cloche sabotier âgé de trente trois ans, habitant  
de cette commune, qui a dit être voisin de la sépulture  
et par Etienne Jaryneau, cultivateur âgé de vingt  
huit ans, habitant de cette commune qui a dit être  
voisin de la sépulture, et a signé après lecture par moi  
Antoine Dalzac  
maire de l'Ancre de Cubzac faisant les fonctions  
d'officier public de l'état civil.

Jean Cloche Dalzac

Du 27 - 8<sup>bre</sup> 1853  
n° 36  
Jacques Noynard  
63 ans



Du vingt sept octobre mil huit cent cinquante  
trois, à huit heures du soir  
Acte de décès de Jeanne Noynard, épouse de  
ce jour à deux heures du matin à l'Ancre de Cubzac  
âgée de soixante huit ans, née dans cette  
commune et y demeurant, épouse de  
Antoine charpentier, fille légitime de Jean  
Noynard et de Marie Admotaire un et un autre  
de ses.  
Sur la déclaration à moi faite par Mathieu  
Nouet boulangier âgé de quarante ans, habitant  
de cette commune qui a dit être voisin de la  
sépulture et par Prosper Gaudier, tonnelier âgé  
de quarante ans, habitant de cette commune  
qui a dit être voisin de la sépulture, et ont signé après  
lecture par moi Antoine Dalzac  
maire de l'Ancre de Cubzac faisant les fonctions  
d'officier public de l'état civil.

Jacques Noynard  
63 ans

Gaudier  
Nouet  
Dalzac

Du 1<sup>er</sup> 9<sup>bre</sup> 1853  
n° 37  
Victorine Jarry  
3 mois

Du premier novembre mil huit cent cinquante  
trois, à une heure du soir  
Acte de décès de Victorine Jarry, épouse de Jean  
à trois heures du soir à l'Ancre de Cubzac  
âgée de deux mois, née à Châtellun sur Saône, département des Deux Sèvres,  
demeurant à l'Ancre de Cubzac, fille légitime  
de Marie Gaudier, sans profession, âgée de vingt deux ans  
et de Charles Jarry, peintre, âgé de vingt cinq ans, habitant  
de cette commune.  
Sur la déclaration à moi faite par François Geneuil  
âgé de trente deux ans, habitant de cette commune qui  
a dit être voisin de la sépulture et par Jacques Dalzac  
peintre âgé de quarante cinq ans, habitant de cette  
commune qui a dit être voisin de la sépulture ont  
signé après lecture  
Antoine Dalzac  
maire de l'Ancre de Cubzac faisant les fonctions  
d'officier public de l'état civil.

Victorine Jarry  
3 mois

François Geneuil Dalzac

Le 7<sup>e</sup> 9<sup>bre</sup> 1853  
N<sup>o</sup> 38  
Valentine Marie Marché  
3 ans

Le sept novembre mil huit cent cinquante  
trois à neuf heures du matin  
Cote de décès de Valentine Marie Marché, décédée  
à dix heures du soir à St André de Calzigac, âgée de  
trois ans, née à St André de Calzigac et y demeurant, fille  
légitime de Jean Marché, postillon âgé de trente-neuf ans  
et de Jeanne Fontabat, sans profession, âgée de vingt-sept ans  
habitant de cette commune. Sur la déclaration ainsi  
faite par Auguste Boyède, tourneur âgé de trente-cinq ans  
habitant de cette commune qui a dit être voisin de  
defunte, et par Armeau Cornéan, maître tourneur habitant  
de cette commune âgé de vingt-cinq ans, qui a dit être  
voisin de la defunte et ont signé après lecture

Sur la déclaration  
constatée suivant la loi par moi Antoine  
Dalyac, maire de St André de Calzigac, faisant  
les fonctions d'officier public de l'état civil  
approuvé trois mots rayés nuls

Auguste Boyède  
Armeau Cornéan  
Dalyac

Le 11<sup>e</sup> 9<sup>bre</sup> 1853  
N<sup>o</sup> 39  
Jean Aimadhe  
80 ans

Le onze septembre mil huit cent cinquante  
trois à cinq heures du matin  
Cote de décès de Jean Aimadhe, décédé hier  
à neuf heures et demie du soir à St André de Calzigac  
âge de quatre-vingts ans, né à Charlas, département  
de la Haute Garonne, demeurant à St André de Calzigac  
époux d'Elisabeth Carré, fille légitime de Jean  
Aimadhe et de Magdeleine Membran, décédée

Sur la déclaration ainsi faite par Gabriel Fonté  
Sabotier âgé de quarante-huit ans habitant de cette  
commune lequel a dit être voisin de defunte, et par  
Louis Bourreau, marin âgé de soixante-quatre ans  
habitant de cette commune qui a dit être voisin de defunte  
et ont signé après lecture

Constatée suivant la loi par moi Antoine  
Dalyac, maire de St André de Calzigac, faisant les fonctions  
d'officier public de l'état civil  
approuvé un mot rayé nul  
et ont signé après lecture

Louis Bourreau  
Gabriel Fonté Sabotier  
Dalyac

novembre  
Bourreau  
Fonté  
Dalyac

Le 11<sup>e</sup> 9<sup>bre</sup> 1853  
N<sup>o</sup> 40



Le onze septembre mil huit cent cinquante  
trois à cinq heures et demie du matin  
Cote de décès de Jean Vige, âgé de  
huit heures du matin à St André de Calzigac, âgé  
deux mois, né à St André de Calzigac et y demeurant  
fils légitime de Jacques Vige, boulanger âgé de  
trente-huit ans et de Marie Labat, sans profession  
âgée de trente-trois ans

Sur la déclaration ainsi faite par François  
Alexandre Saurouche, secrétaire de la mairie  
âgé de quarante-huit ans, habitant de cette commune  
et par Gabriel Fonté Sabotier âgé de quarante-huit ans habitant de cette  
commune qui a dit être voisin de defunte et par  
Louis Bourreau, marin âgé de soixante-quatre ans  
habitant de cette commune qui a dit être voisin de defunte  
et ont signé après lecture

Constatée suivant la loi par moi Antoine  
Dalyac, maire de St André de Calzigac, faisant les fonctions  
d'officier public de l'état civil  
approuvé trois mots rayés nuls

A. Saurouche  
Fonté Sabotier  
Dalyac

Le 11<sup>e</sup> 9<sup>bre</sup> 1853  
N<sup>o</sup> 41  
Jean Vige  
2 ans

Le onze novembre mil huit cent cinquante  
trois à cinq heures et demie du matin  
Cote de décès de Jean Vige, âgé de  
huit heures du matin à St André de Calzigac, âgé  
deux mois, né à St André de Calzigac et y demeurant  
fils légitime de Jacques Vige, boulanger âgé de  
trente-huit ans et de Marie Labat, sans profession  
âgée de trente-trois ans

Sur la déclaration ainsi faite par François  
Alexandre Saurouche, secrétaire de la mairie  
âgé de quarante-huit ans, habitant de cette commune  
et par Gabriel Fonté Sabotier âgé de quarante-huit ans habitant de cette  
commune qui a dit être voisin de defunte et par  
Louis Bourreau, marin âgé de soixante-quatre ans  
habitant de cette commune qui a dit être voisin de defunte  
et ont signé après lecture

Constatée suivant la loi par moi Antoine  
Dalyac, maire de St André de Calzigac, faisant les fonctions  
d'officier public de l'état civil  
approuvé un mot rayé nul  
et ont signé après lecture

A. Saurouche  
Fonté Sabotier  
Dalyac





Cable des actes de décès

Département  
de la Gironde  
Arrondissement  
de Bordeaux  
Commune  
de St-Martin de Madesme  
en 1853

Noms et Surnoms des décedés	Dates des actes
<b>A</b>	
Aby (s) Jacques	8 juin
Abel Jacques Ferdinand	4 Octobre
Augerand Mathurin	5 mars
<b>B</b>	
Bergeon Jeanne	18 Décembre
Brest Jean	12 février
Bouet Marie	25 novembre
Bonnafoy Elisa	13 Septembre
Brun Jeanne	20 Mars
<b>C</b>	
Chauvin Germain	9 février
<b>D</b>	
Debort Christophe	18 Janvier
Debort Jean	25 Décembre
Delanne Marie	24 Décembre
Domican Marie Rose	3 Décembre
Desqempe Marie	3 Mars
Dufour Pierre	22 février
Dumont Catherine	13 juin
Dureau Julie Marthe	22 novembre
<b>E</b>	
Estève Françoise	3 Avril

Noms et Surnoms des décedés	Dates des actes
<b>F</b>	
Fantenon Jeanne	7 juin
Fizum Raymond	21 Août
Furet Anne	26 Mars
<b>G</b>	
Gastonet Pierre	13 Décembre
Gireau Marguerite	5 juillet
Gireau Etienne	7 Septembre
Gombaud Marguerite	20 Avril
<b>H</b>	
Habens Marguerite	18 février
Herry Victoire	1 <sup>er</sup> Novembre
<b>J</b>	
Jarry Jeanne	18 octobre
Jayer Emile	6 juin
Janquet Antoine	19 Mars
<b>L</b>	
Larrieu Julie	10 mai
Lansau Elisabeth	21 février
<b>M</b>	
Mallard Marguerite	19 Janvier
Martelle Isabelle	13 Août
Marcadet Jean	7 juillet
Marcadet	18 juillet
Marche Valentine Marie	7 novembre
Meynard Jeanne	27 octobre
Morin Marcel	22 novembre
Morissommeau Jean	3 Octobre

**P**  
 Pichier Marguerite 24 février  
 Petit François Hyacinthe 11 novembre  
 Pichomme Jacques 19 Août

**R**  
 Rymcillo Jean 11 novembre  
 Roux Marie 11 novembre

**S**  
 Savineau Jean 26 mars

**C**  
 Criat Charles 26 février  
 Crecard Lucie 17 Août

**V**  
 Vigé Jean 11 novembre

Placé et arrêté conforme aux actes de la  
 présente table par nous, Maire de la  
 Cubzac

*(Signature)*